

IH
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION
.....

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail
.....

N° 28 /MFPMA/CAB

COMMUNIQUE

Dans le cadre de l'organisation des concours administratifs de la session 2021, des vérifications approfondies effectuées sur les dossiers de candidature ont permis d'identifier trois (03) présumés candidats en possession de dérogations frauduleuses.

Des dispositions ont été prises pour leur interdire l'accès aux centres de compositions et une plainte a été déposée contre eux auprès du Procureur de la République.

Le samedi 23 octobre 2021, deux (02) parmi les trois (03) candidats concernés, nonobstant les faits de faux qui pèsent sur eux, se sont présentés sur des centres de composition. Ils ont été appréhendés et mis à la disposition de la Gendarmerie Nationale.

La troisième personne, qui devrait prendre part aux compositions du dimanche 24 octobre 2021, ne s'est pas présentée. Il n'en demeure pas moins qu'elle sera également poursuivie pour cette falsification de la signature du Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration.

C'est le lieu de rappeler que la session 2021 des concours administratifs est placée sous le triptyque transparence – équité – célérité. Dès lors, tout acte de fraude ou de corruption sera traqué et traité selon les procédures en vigueur.

Fait à Abidjan, le 27 OCT 2021

Le Coordonnateur Général des concours



SORO Gninagafol